BRETAGNE BREIZH Info

Hebdomadaire breton

6 F

N°134 - 18 Juin - 1999

Skoazell Vreizh a 30 ans !

Skoazell Vreizh c'est un peu la sécurité sociale des militants bretons. Une association remarquable qui depuis 30 ans aide les Bretonnes et les Bretons qui ont des problèmes avec la justice française. Créée au temps du premier FLB par Xavier Grall, Yann Choucq, Erwan Valerie, le Dr Le Scouezec..., à une époque où la police embastillait de nombreux militants, Skoazell Vreizh rassemble bien eu delà du cercle partisan. L'association est sans doute l'exemple concret de la la solidarité bretonne qui fait dire aux observateurs "qu'ici il y a un peuple, un peuple breton qui veut vivre".

Fête et débats samedi et dimanche à Carhaix

Forum / Diviz

A propos de la manif de Diwan

Ayant lu dans votre courrier du 3 juin la lettre signée JR, et sans partager à 100 % son analyse, je trouve qu'il est toujours opportun (malgré votre petit commentaire), d'émettre des critiques (positives si possible).

Cela dit, l'échec relatif de la manifestation de samedi dernier, (la pluie n'excuse rien), m'amène à poser quelques questions.

Pourquoi Diwan a-t-elle rejeté la proposition de Div Yezh de coorganiser la manifestation ? C'était une occasion d'élargir le débat, de toucher un public plus large et de briser le relatif enfermement de Diwan.

Ce samedi, il ne s'agissait pas seulement de manifester pour le lycée de Carhaix, mais bien pour l'obtention d'un Statut Public.

Or, que se passerait-il si Diwan obtenait le statut réclamé ? On aurait alors deux filières, l'une en immersion totale, l'autre partielle, l'une dépendant d'un statut public régional, l'autre national. Cela ne manquerait pas de poser un certain nombre de problèmes sur lesquels il est peut-être déjà temps de commencer à réfléchir.(l'Etat français, lui, a certainement déjà commencé, et cela doit lui donner quelques idées!).

Alors que sur le terrain, la collaboration, même embryonnaire, existe (organisation de fêtes en commun), ne peut-on dès maintenant poser le problème de la coexistence au niveau Breizh des deux principales filières d'enseignement en breton ?

Sans doute Diwan a-t-elle estimé qu'il était trop tôt pour cela. Une chose est sûre en tous cas, Andrew Lincoln, tout habile négociateur qu'il soit, et avec lui Diwan, ont manqué l'occasion d'élargir un soutien populaire dont ils ne peuvent se passer.

Maël VÉROT

Enfin des nouvelles de Pierre Maille!

Nous connaissons tous le mutisme de Pierre Maille dès qu'il s'agit de s'exprimer sur le problème de fond de la langue et culture bretonne. Celui-ci vient pourtant de s'exprimer la semaine dernière par la bouche d'Yves Le Berre à la Sorbonne. Nous savions que Pierre Maille avait déclaré que la langue bretonne faisait partie du patrimoine, comme les chapelles, lors du forum organisé lors des 20 ans de Diwan à Brest. Nous savons maintenant que « personne en Bretagne ne croit à la possibilité de sauver le breton », « que la langue bretonne n'est qu'un prétexte de nature nationaliste ou fédéraliste visant à la conquête d'un pouvoir régional ». Yves Le Berre, universitaire, est aussi adjoint à la culture de Brest, donc le maire en ce qui concerne la culture. S'il n'a pas été « viré » par Maille après ses déclarations de la Sorbonne, c'est donc que celles-ci sont la position officiel du Maire de Brest, et de la Mairie, n'en déplaise aux autres élus qui ne partagent pas forcément cette vue.

Pierre Maille a pour bras droit à la culture un communiste orthodoxe à Brest, de même qu'un autre du même type au conseil général. Ces deux personnages sont également des proches de Jean Le Lagadec, Stalinien partisan de l'épuration dès qu'il en aura le pouvoir. Yves Le Berre s'est également vu confier cette année, par les instances du PC, la présidence d'un groupe de travail pour ce qui concerne la culture bretonne ! Joli signe d'ouverture.

Tous ces messieurs devront pourtant un jour se plier à la volonté de milliers et millions de personnes pour qui la langue et la culture bretonne ne font qu'un tout, et si cela aboutit à la mise en place d'une autonomie régionale, c'est que les bretons en auront décidé ainsi. C'est ce qu'on appelle simplement l'aboutissement d'un processus démocratique.

Christian RIOU

L'UDB condamne les propos de Jean Le Du

L'U.D.B. condamne les propos tenus par Jean Le Du à partir d'un texte co-rédigé par Yves Le Berre et demande à l'adjoint à la culture de Brest de se démettre de son mandat.

L'U.D.B (fédération du Finistère) exprime sa stupéfaction et son indignation à la suite des propos qui ont été tenus par Jean Le Du lors du colloque que la Sorbonne a organisé sur les « Langues et cultures régionales de France ». (propos rapportés par Ouest-France dans le numéro du 12 juin, page 8).

Si ces deux professeurs communistes sont bien connus pour leurs sentiments anti-bretons et leur hostilité maladive à l'enseignement en breton, ils n'avaient jamais été aussi loin sur la voie du cynisme et du mépris. En osant affirmer que « personne en Bretagne ne croit plus à la possibilité de sauver le breton » et en déclarant que le militantisme en faveur de la langue bretonne n'est qu'un prétexte politique, ces deux hommes ont franchi les limites du tolérable.

Il importe en effet de rappeler qu'ils enseignent tous deux le breton à l'Université de Bretagne Occidentale et qu'ils sont par ailleurs membres du C.R.B.C. (Centre de Recherche Bretonne et Celtique). Il est profondément écoeurant qu'ils se permettent de cracher dans la soupe qui les nourrit depuis des décennies et aient l'outrecuidance de se présenter en fossoyeurs de la langue qu'ils ont mission, avec les deniers publics, de faire connaître et de promouvoir. Par ailleurs, il nous apparaît clairement que les positions affichées par Yves Le Berre le disqualifient totalement en tant qu'adjoint à la culture de le ville de Brest. Nous lui demandons de tirer les conséquences de ses affirmations en démissionnant de son mandat. A défaut, nous demandons à toutes les associations culturelles bretonnes de Brest de refuser de manière complète et définitive de travailler avec Yves Le Berre.

Ronan DIVARD
Responsable fédéral

Abonnez-vous !

Le Du adarre !

A l'occasion d'un colloque tenu à la Sorbonne sur les « Langue et Cultures Régionales de France » (O.F. du 12 juin 1999), les deux professeurs de bretons à l'U.B.O.(Brest), Messieurs Le Du et Le Berre n'ont pas hésité à déclarer ou à écrire : « personne en Bretagne ne croit à la possibilité de sauver le breton »! Il s'agit bien là d'une contre-vérité.

Si l'on en juge en effet:

- Par les résultats du sondage T.M.O. Ouest d'avril 1997, indiquant que 72% des bretons de Basse-Bretagne considèrent que les bretons se conservera.

- Par le nombre en progression constant de bretons jeunes et adultes (mais aussi de personnes étrangères à la Bretagne, de par le monde) qui l'apprennent. Pour quelle finalité, avec quels objectifs si ce n'est sa pérennité?

- Par l'engagement clair des élus du Conseil Régional mais aussi des Conseils Généraux, des Villes à lui donner les moyens de son expression en apportant les financements à son enseignement, à l'audiovisuel, l'édition, la signalisation... peu enclins pourtant habituellement à financer projets sans lendemain.

- Par les exemples apportés par le Pays de Galles, la Catalogne, le Pays Basque, pour ne citer que les plus proches parmi d'autres nombreux, prouvant qu'avec une politique bien définie et des programmes adaptés aux situations différentes, les langues moins répandues, patrimoine essentiel de l'humanité, peuvent cohabiter avec d'autres, prépondérantes par le nombre de leurs locuteurs ou leurs influences diverses. Le plurilinguisme est aujourd'hui totalement reconnu sauf de quelques rétrogrades.

L'affirmation gratuite de deux éminents universitaires nous interroge. Que recherchent-ils ? On comprend d'autant plus mal cette attitude qu'ils en sont eux-mêmes tributaires au quotidien.

Jean-Louis LATOUR
Président du Conseil Culturel de Bretagne

Skoazell Vreizh a trente ans

Rencontre avec son président

L'association bretonne Skoazell Vreizh (Secours breton) a trente ans. Un anniversaire qui sera, les 19 et 20 juin à Karaez, l'occasion de rencontres, de concerts, de fête et de lutte.

Cette institution de la vie politique bretonne est présidée par un ancien du FLB, militant très actif dans nombre d'associations culturelles et écologiques du pays de Guérande, Per Loquet. Rencontre.

Qu'est-ce que Skoazell Vreizh ?

Per Loquet : Skoazell Vreizh (Secours breton) a été créée à l'occasion des rafles anti-FLB en 1969. Plusieurs dizaines de personnes avaient été interpellées et emmenées à Paris. D'un seul coup, il fallait à la fois défendre ces dizaines de militants menacés, à l'époque, par la Cour de Sûreté de l'Etat (tribunal d'exception) et soutenir leurs familles, avec souvent de jeunes enfants. Une poignée de militants bretons se sont réunis et ont lancé les bases de cette association qui, depuis trente ans, n'a cessé d'être présente sur tous les fronts des revendications bretonnes. C'est-à-dire, outre le FLB (Front de libération de la Bretagne) puis l'ARB (Armée révolutionnaire bretonne), des insoumis, des militants de la langue bretonne barbouillant les panneaux de signalisation, les réfractaires à la redevance télé qui exigent une véritable place pour le breton à la radio et la télévision publiques, depuis 1992, les familles ayant hébergé des réfugiés basques, des manifestants accusés de dégradations... Nous ne défendons pas uniquement les Bretons s'étant placé dans l'illégalité vis-à-vis des lois françaises, mais aussi ceux qui attaquent l'Etat français : une jeune femme qui souhaitait faire enregistrer à l'état-civil le prénom breton que le maire de sa ville avait refusé à sa naissance, un militant poursuivant un préfet et un responsable de gendarmerie à la suite d'une vérification d'identité au cours de laquelle était ressortie une condamnation en principe amnistiée, des militants se retournant contre des policiers les ayant selon eux faussement accusés...

Skoazell Vreizh prend-elle des positions politiques ?

Non. Notre rôle est d'assurer, grâce à notre pool d'avocats, la défense des inculpés, de couvrir les frais de leur défense, d'envoyer un pécule aux prisonniers, de soutenir moralement et éventuellement financièrement leur famille, notamment lorsqu'il s'agit des visites à Paris, de mener une action d'information vis-à-vis de la presse, des associations, des élus, de l'opinion publique. Nous gérons les fonds recueillis par des versements réguliers ou non de la diaspora bretonne et des Bretons en général, par des fêtes de soutien, et par les comités qui se créent ponctuellement autour de telle ou telle affaire. Mais ce sont les comités et non Skoazell qui organisent des manifestations ou toute autre action politique.

Lorsque l'affaire est terminée, les comités s'éteignent ou se mettent en sommeil. Skoazell, elle, demeure.

En cette période d'anniversaire, quels sont les dossiers en cours ?

L'un des plus récents est celle d'un militant d'Emgann qui a trouvé sous sa voiture un « pistard » vraisemblablement posé par un service de police enquêtant sur les récents attentats de l'ARB. Il a voulu déposer plainte au commissariat, sous prétexte qu'il pouvait s'agir d'un explosif, les policiers ont détruit le boîtier, comme cela il n'y a plus de preuve ! Le militant a donc déposé plainte pour destruction de preuve... Nous avons également plusieurs plaintes contre des fonctionnaires de police pour « dénonciation calomnieuse », des manifestants condamnés pour des dégradations commises lors de manifestations. Ils nient en être responsables et sont bien décidés à aller jusqu'aux instances européennes si justice ne leur est pas rendue en France. Nous défendons également deux Basques mariés à des Bretonnes. L'un a été condamné lors du maxi-procès de 1995 à de la prison avec sursis, il a droit de vivre en Bretagne, mais n'a aucun papier officiel qui lui permettrait d'avoir une existence légale, de travailler... L'autre est détenu en Région parisienne, il réfute les décisions d'extradition qui ont été prononcées contre lui, il réclame le droit de revenir vivre auprès de son épouse.

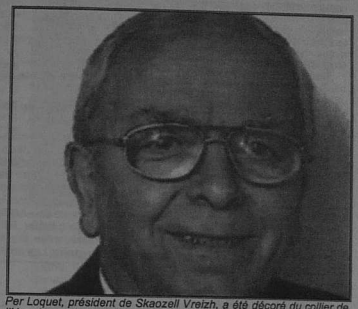

Per Loquet, président de Skoazell Vreizh, a été décoré du collier de l'Hermine qui récompense chaque année les Bretons les plus engagés dans la défense des valeurs de leur pays.

Vous avez pris la défense de Bretons poursuivis pour leur solidarité avec des réfugiés basques. Il ne s'agit pourtant pas d'une revendication spécifiquement bretonne...

Dès les premières arrestations, nous n'avons pas hésité. Ces gens-là, même s'ils n'étaient pas engagés dans les organisations politiques bretonnes au sens traditionnel du terme, ont agi en tant que Bretons, en faisant passer au premier rang de leurs priorités la revendication d'un droit d'accueil et d'hébergement pour des exilés persécutés dans leur pays, bien avant le respect du droit français. Une maison bretonne est une maison ouverte. Tous l'ont d'ailleurs dit aux juges, et les témoins qu'ils citaient aux procès aussi : «Chez nous, la porte est toujours ouverte, de génération en génération ». On a voulu à tort lier l'attitude de ces familles à des revendications indépendantistes, c'était plus facile pour présenter les choses à l'opinion publique française, mais c'étaient des inventions des « anti-terroristes », peu d'hébergeants étaient vraiment militants de la cause politique bretonne, même si certains étaient militants culturels. Beaucoup d'entre eux reconnaissent aujourd'hui que cette affaire leur a donné l'occasion de vivre une évolution personnelle, de réfléchir à leur appartenance à la communauté bretonne. Ils ont, à leur manière, fait progresser la cause bretonne.

Vous invitez à votre fête des associations basques, corses, irlandaises. Vos aspirations et vos modes d'action sont-ils comparables ?

C'est ce que nous avons l'intention de comparer lors d'un forum au cours du week-end des trente ans. Comment se vit la répression dans ces différents pays ? Comment s'organise la solidarité ? Quel enseignement pouvons-nous tirer de l'expérience les uns des autres ? Mon souhait est que ces organisations prennent l'habitude de se rencontrer régulièrement, et pourquoi pas ? – commencent à travailler ensemble sur certains points, pour peut-être monter une confédération de la solidarité.

Depuis trente ans, vous avez soutenu plusieurs centaines de Bretons, dépensé près de quatre millions de francs, et cela continue. Pensez-vous qu'un jour Skoazell Vreizh pourrait ne plus avoir de raison d'être ?

Sûrement pas tout de suite ! Et même si nous devenions indépendants, j'ai bien peur qu'il n'y ait toujours des gens à défendre...

Humour français

Qu'est-ce qu'on rigole, avec Télé-Poche ! Cet hebdo télé publie dans son numéro de la semaine cette « blague » dont nos compatriotes ne manqueront pas d'apprécier le grand humour…« Trois animaux parlent vacances. L'ours dit : - Nous avons une bonne fourrure, nous allons en Finlande ! Le dauphin dit : - Nous, nous allons nager en Méditerranée ! Et l'hippopotame : Je suis, moche, gros et bête, je vais en Bretagne. » Sans commentaire…

Fêtes nationales du peuple breton

Dans différents endroits de Bretagne les militants d'Emgann et d'autres ont célébré la fête nationale du peuple breton. A Lanester l'accent a été mis sur l'indépendance politique de la Bretagne le samedi et le dimanche. Pour les organisateurs, il s'agissait aussi de démontrer la spécificité de la Bretagne, son unité, sa langue et sa culture… Globalement la fête a été bien suivie. A Guingamp, la fête nationale a été marquée par deux évènements. Une trentaine de personnes se sont retrouvées vendredi pour la projection du film "Skoazell Vreizh, 30 ans de solidarité", suivi d'un débat. Le samedi matin à 8 heures, une dizaine de militants d'Emgann, "gauche indépendantiste" précise le communiqué de presse, ont distribué un tract bilingue, breton/français, intitulé "Non au contrôle social ! Nann d'ar c'hontroll sokial" aux jeunes convoqués à la journée citoyenne" mise en place pour remplacer le service militaire.

Annie Alexandre bientôt incarcérée

La trégoroise Annie Alexandre devra se constituer prisonnière à la prison des femmes de Rennes le 3 août prochain pour purger la peine de six mois de prison ferme à laquelle elle a été condamnée en janvier dernier pour avoir hébergé des réfugiés politiques basques en situation irrégulière et ce alors qu'elle était déjà en situation de sursis. Interpelés lors des rafles de mai 1992, Annie Alexandre et son mari avaient été jugés lors du maxi-procès de novembre 1995. Annie Alexandre avait écopé de quinze mois avec sursis. En novembre 1997, le GIGN opérait une arrestation spectaculaire dans leur ferme de Pluzunet. Outre le couple breton, trois réfugiés basques amis de la famille étaient arrêtés

Le tribunal de Paris n'avait cependant pas jugé bon de faire sauter le sursis menaçant Annie Alexandre. Il n'en reste pas moins que cette mère de famille devra retourner en prison - elle avait, en 1992, effectué trois mois de préventive.

Samedi et dimanche
Skoazell Vreizh fête ses 30 ans

Samedi 19 juin

15 H - Forum/conférence

Skoazell Vreizh, 30 ans de solidarité

Cinéma Le Cinédix, rue Pitì Guéguen - Entrée gratuite

Film - témoignages d'anciens détenus et de leurs familles, avocats, Associations similaires à Skoazell Vreizh de Corse, Pays Basque, Irlande. Devraient être présents Gureak, Senideak et Gestora Pro-Amnistia pour les Pays basque. L'Irlande sera représentée par le Sinn Fein Provisoire. Les organisateurs annonce la venue d'un militant ayant effectué plus de 20 ans dans les prisons anglaises.

Les frères Morvan fidèles à Skoazell Vreizh

Enfin plusieurs représentants des comités antirépression corses qui regroupent des associations de soutien aux familles des prisonniers politiques seront à Carhaix samedi. A noter que les débats seront animés par Mikael Baudu.

21 H - Fest-noz

Salle Omnisports - Entrée : 35 F, gratuite pour les moins de 12 ans

Suignard/Lintanf/Robin, Boulanger/Simon, Les Frères Morvan, Bleizi Ruz, Le Corre/Fustec, Le Vallégant/Lefebvre, Diaouled Ar Menez, Enora/Ivona, Audran/Mahé, Talabao, Puillandre/Stervinou, Kroazhent...

Guillanton/Guenegou, An Diaoul ha Peder, Yec'hed Mat,

Skoazell Vreizh vit de la solidarité active des Bretons.

Dimanche 20 juin

12 H - Déjeuner aux Halles

55 F - 30 F pour les moins de 12 ans

14 H - Fest-deiz/Concerts

Jakez ar Borgn, Alain Rouquette, Soïg Sibéril, Pipelodenn, Poitevin, Bernez Tangi, Hastan, Douar, Liliane et Armel, Zaïda,...

Animations enfants, Stands, restauration, buvette à bières bretonnes...

Chanson

Visiblement l'affaire du lycée Diwan inspire les compositeurs bretonnants. Voici une nouvelle chanson écrite par Ifig Pichon de Poullaouen qui vient enrichir le répertoire.

Petra zo degouezet c'hoazh ?
E Karaez zo 'r mell devezh bras

Da zifenn ar skol Diwan
Maer Sanr-Hern an eus bras c'hoant

Bet 'n Aotrou Chirac e Kemper
Lar' ar brezhoneg vije deut d'ar gêr

Alies promessoù torret
A vezo gant ar gañfarted

Pediñ a ran renenrien ar c'hanton
Displegiñ al liñsel 'nerzh ar galon

Laket anezhi war ti ar barroz
Ha leusket anezhi dei' ha noz

Da c'hortoz da zont arc'hant
Evit ober ar Skol Diwan

Pa zo arc'hant d'ober plasennoù
Perak 'vije ket d'ober skolioù

Disket d'ar vugaligoù hor yezh
O amañ e-barzh e bro Breizh

Mouezhioù 'zo amañ da brena'
Red ' vo diwall memes-tra

Rag ar Vretoned 'vezont ket kousket
Un devezh e teuy ar votadeg

Red ' vezo d'ar c'huzul (c'honsul) meur
Lakaat e vontr war an eur

Rag n'eo ket gant promessoù
A vije graet ar skolioù

Siwazh, ma spered 'zo mantret
Pa ' m eus ar gazettenn lennet

Gwelet kuzulerien ar parrozioù
Ha kac'het e-barzh hor botoù !

Roet labour da dud Karaez
Ur rikour bras ('ve) da Kreiz Breizh

War-sav, war-sav 'ta Bretoned
Rag al liñsel a zo savet

War-sav, war-sav da virviken
'Vit 'vezo torrer ar blanedenn

'Vit terriñ ar blanedenn
Me m'eus netra 'med ur greion

Un tammig kreion dister
'Terriñ d'ar peisant e vizer

Ifig PICHON

Conseil culturel de Bretagne
Des propositions pour le Plan

Le Conseil d'Administration du Conseil Culturel de Bretagne, réuni le 5 juin 1999, a fait siennes les propositions et réflexions déjà formulées concernant la langue et la culture bretonnes pour le contrat de Plan. Il y a apporté également divers compléments, intégrés ci-après.

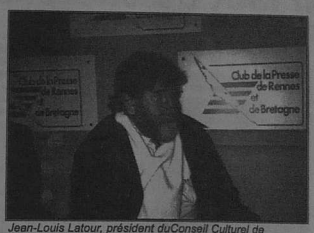

Jean-Louis Latour, président duConseil Culturel de Bretagne.

"Les développements concernant la langue bretonne apparaissent essentiels dans le cadre de ce futur contrat. La récente signature de la « Charte Européenne des langues » par la France conforte ces propositions", affirme le Conseil Culturel..

-"«L'Office de la langue bretonne» dont le principe est retenu, est l'élément structurant indispensable et incontournable dans ce domaine. Il doit être soutenu.

-Une «Télévision de Service Public» réellement insérée en région, correspond à une attente forte de la population y compris en ce qui concerne la présence du breton (informations, créations' émissions pour les jeunes, cours de niveaux). C'est un outil majeur de cohésion sociale et le relais de l'action éducative et de l'enseignement. A titre expérimental, un statut d'autonomie pourrait être défini à la Chaîne 3, avec les moyens nécessaires.

La formation des personnels TV et de l'ensemble du secteur audiovisuel serait prévu en ce sens, y compris en breton (création, production, traduction).

Des aides à la diffusion et l'internationalisation sont à prévoir.

Pour l'Enseignement : Résoudre les problèmes actuels (manque de postes, formation des maîtres…) concernant l'enseignement du breton (dans l'enseignement bilingue, public ou privé, ou pour l'enseignement par immersion) parait élémentaire.

Etablissement d'un contrat avec l'Etat et d'un statut pour Diwan; adapter la formation des enseignants bilingues à la demande réelle et aux besoins croissants; soutenir la formation pour adultes et les cours du soir, de plus en plus demandés et fréquentés.

Augmenter les moyens du Centre multimédia.

Création d'une médiathèque « bretonne » dotée des moyens de communication performants.

Engager un transfert progressif et négocié, de l'Etat vers la Région, en matière de Langue et de Culture, en y intégrant les moyens nécessaires.

Pour la Radio

C'est l'outil idéal de communication-diffusion, souple, très accessible à tous.

Augmentation du temps consacré au breton sur les radios de service public.

Soutien au réseau des radios associatives.

Diverses autres propositions

Partenariat de l'Etat pour aider au fonctionnement des grandes fédérations de musique et danses pour leur rôle majeur auprès des jeunes (formation, éducation, insertion sociale)

Aide aux « Ecoles de musique », avec ouvertures de classes pour la musique traditionnelle.

Centre de ressources et de valorisation du patrimoine oral et musical de Bretagne (Dastum)

Aide aux « Maisons de Pays », centre d'animation en secteur rural.

Création d'un fonds pour l'édition d'ouvrages pour enfants, en langue bretonne.

Développer l'enseignement de l'histoire et la Culture bretonnes en milieu scolaire et encourager les classes de Patrimoine.

Veiller à ce que toutes les dispositions relatives à la langue et à la culture bretonnes trouvent leur application en Loire Athlantique, dans le cadre de l'interrégionalisation.

Il apparaît par ailleurs important que le projet de «Création d'un Centre de la Mémoire industrielle et du travail» à Fougères, puisse être retenu dans ce contrat. Il est vrai que la Bretagne, région avant tout maritime et rurale, ne s'est guère préoccupée de son patrimoine industriel d'une manière globale.

Il convient aujourd'hui de combler ce manque" estime le Conseil Culturel.

On peut se demander ce qu'il adviendra de ce catalogue de revendication alors que le document de l'Etat pour la préparation du contrat de Plan Etat-Région ne comportait pas une ligne sur la langue bretonne et que le Conseil Constitutionnel vient de déclarer la signature de la Charte anti-constitutionnelle !

Pour le Republican Sinn Fein

Il faut défendre la neutralité irlandaise

Le sens des mots... et des sigles

Leinster House *: siège du parlement irlandais abritant le sénat (Seanad Eirann) et la Chambre des députés (Dail Eirann).*

O.T.A.N. *: Organisation du traité de l'Atlantique Nord, alliance politique et militaire,n créée en 1949 pour contrer la "menace" de l'Union soviétique et de ses alliées. Progressivement, depuis mars 1991, la France s'est à nouveau introduite dans le commandement militaire intégré, placé de fait sous commandement US.*

"Partenariat" *: Programme visant en fait à l'élargissement de l'OTAN, essentiellement en direction de l'Europe de l'Est, entamé en 1994.*

Fianna Fail *: Scission de Sinn Fein en 1926, emmenée par De Valera : abandon de la lutte armée et reconnaissance de l'Etat du sud,né du compromis avec les Anglais.*

U.E.O. *: Organisme de coopération militaire comprenant les poids lourds de l'Union européenne. L'Irlande y a un siège d'observateur.*

Armée des 26 comptés : *budget de 1% du PIB (France 2,5%), 11.500 hommes, six avions de combat, 15 hélicoptères, sept navires, 115 chars et blindés à roues, 520 canons et mortiers.*

La neutralité irlandaise est menacée : tel est le sens du document de l'Alliance pour la Paix et la neutralité que vient de publier « Saoirse », mensuel de Republican Sinn Fein, sous le titre : « Partenariat pour la Paix : la route depuis le neutralité jusqu'à l'OTAN ». Extraits.

« La neutralité irlandaise est en train d'être vendue à huis clos. Après avoir précisé à Leinster House que rejoindre le « Partenariat pour la Paix » de l'OTAN sans un référendum serait « fondamentalement antidémocratique », Monsieur Ahern (premier ministre) a déclaré que l'Irlande intégrera le Partenariat à l'automne prochain.

Saoirse - Faut-il un référendum avant cette intégration ?

Non, il n'y a pas d'obligation constitutionnelle. Mais parce que c'est un clair signal que l'Irlande va mettre fin à sa neutralité et intégrer l'OTAN et l'Union de l'Europe Occidentale, les gens devraient pouvoir voter à ce sujet, plus particulièrement parce que Bertie Ahern l'a dit, il y a deux ans.

- Mais le gouvernement a été élu pour diriger le pays, n'est-ce pas ?

Le manifeste électoral de Fianna Fail en 1997 affirmait : *« Nous sommes contre une participation irlandaise à l'OTAN elle-même, aux organisations dirigées par l'OTAN comme le Partenariat pour la Paix, ou à l'Union de l'Europe Occidentale avec statut d'observateur ».* Ils n'ont pas de mandat démocratique pour changer d'avis sur un point aussi important. Leur mandat était de ne pas participer.

- Cela signifie-t-il que s'ils décident de trahir leur parole en intégrant le Partenariat, ils peuvent rejoindre l'OTAN sans référendum ?

Oui. La promesse de faire un référendum avant de devenir membre de l'OTAN est seulement une promesse politique, et nous pouvons voir combien elle est sans valeur.

- Mais il est certain que rejoindre le Partenariat n'est pas rejoindre l'OTAN ?

Non, mais l'ambassadeur étasunien à l'OTAN a déclaré que le nouveau Partenariat renforcé qui augmente l'interopérabilité militaire entre l'OTAN et le Partenariat aboutit à *« faire la différence entre être un partenaire et être un allié très proche ».*

- Qu'appelle-t-on « interopérabilité militaire » ?

L'armée des 26 comtés (NDLR : nom donné par les Républicains à l'Etat du Sud de l'Irlande, issu de la partition imposée par les Anglais) devra fonctionner comme membre des forces de l'OTAN et élever ses équipements militaires jusqu'aux standards de l'OTAN. L'Etat des 26 comtés a déjà commandé 40 véhicules blindés pour un coût de 40 millions de livres.

- Qui paierait les nouveaux équipements militaires ?

Vous. Les contribuables irlandais auraient à dépenser des millions de livres d'armements, des millions qui pourraient être dépensés autrement pour les hôpitaux et les écoles.

- Mais d'autres Etats neutres n'ont-ils pas rejoint le Partenariat ?

Si. Des pays comme la Suède et la Suisse qui, bien que neutres, ont aussi de grosses industries d'armements : ils ont rejoint parce que cela les aidera à vendre plus d'armes. La plupart des pays sont devenus membres du Partenariat parce qu'ils veulent intégrer l'OTAN, et pour eux le Partenariat est seulement une salle d'attente. La Russie est devenue membre du Partenariat en 1994 car à l'époque le gouvernement russe étudiait l'entrée dans l'OTAN. Il a maintenant suspendu sa participation au Partenariat. Le ministre autrichien des Affaires Etrangères a récemment déclaré : « Nous souhaitons être membre *à part entière de l'OTAN et de l'Union de l'Europe Occidentale ».*

- Et le Kosovo ?

Les bombardements de l'OTAN ont violé le droit international et aggravé la situation. Si l'OTAN peut violer la loi, alors chacun peut le faire. C'est le porte ouverte au chaos et à la guerre permanente.

- Quelle est votre proposition ?

L'Irlande est déjà engagée dans le véritable partenariat pour la paix, à savoir les Nations Unies. L'Irlande a joué son rôle depuis longtemps et de manière honorable aux Nations Unies et, même si cette organisation a besoin de réformes, c'est la seule organisation globale à travers laquelle l'Irlande devrait poursuivre ses objectifs de sécurité.

- Cela signifie-t-il que nous devons choisir entre l'ONU et l'OTAN ?

C'est le seul choix possible. L'OTAN représente seulement 15 % de la population mondiale mais s'attribue le rôle de juge mondial, de tribunal et de pouvoir exécutif. Le Bureau conjoint des chefs d'état-major étasuniens veut que le Partenariat pour la Paix agissent en Afrique et au Moyen-Orient. L'OTAN vise à détruire, en fait, l'ONU et à la remplacer.

L'Irlande, un des plus nombreux pays ayant un passé anticolonialiste, doit apporter son entier soutien à l'ONU et chercher des alliés en Europe et dans le monde entier pour les Nations Unies, plutôt que d'intégrer ou de former une association avec des organisations comme le Partenariat pour la Paix, l'OTAN ou l'Union de l'Europe Occidentale.

- Que peut-on faire ?

Dire aux politiciens qui recherchent votre vote que vous ne voulez rejoindre ni le Partenariat pour la Paix, ni l'OTAN, ni l'Union de l'Europe Occidentale et, s'ils insistent pour aller plus loin, que vous voulez que le peuple décide par un référendum, ce qui peut se faire par le recours à l'Article 6 de la Constitution des 26 comtés.

Abonnez-vous ! 260 F / an

Bretagne Info
Hebdo breton

Ti ar Vro. BP 253. 29834 Karaez Cedex. Tél: 02.98.93.05.25. Fax: 02.98.93.20.06. Directeur de publication Martial Ménard. Abonnement : 260 F/an. Imprimerie "Carhaix Imprim", ZA, Karaez.

CPPAP n° 77395 AS
ISSN 1276-2695

Finistère

Plus de chargé de mission langue et culture bretonne

Selon une source bien informée, le Conseil Général du Finistère a décidé de ne pas reconduire le contrat de Jean-Paul Couteler, chargé de mission langue et culture bretonne au Département du Finistère. Jean-Paul Couteler avait pris la suite de Yann-Fañch Kemener à ce poste original. On ignore pour le moment si ce poste sera maintenu ou transformé. Affaire à suivre...

Elections en Euskadi

Bon score de la gauche indépendantiste

Les Basques du sud votaient le week-end dernier pour trois scrutins importants. Les européennes, les municipales et les autonomiques. L'ensemble des observateurs s'accordent pour reconnaître la belle performance de EH, anciennement Herri Batasuna, proche d'ETA, à ces élections.

La gauche nationaliste basque retrouve un député européen à l'issue de cette élection. Par ailleurs, aux municipales, EH obtient son meilleur score depuis 1977 avec près de 20% des voix. Avec 679 élus municipaux et l'assurance de gouverner dans 36 communes, EH tire les bénéfices politiques de la trêve décrétée par ETA.

Selon la presse espagnole, les discussions entre des émissaires du gouvernement Aznar et des responsables d'ETA vont continuer dans les semaines qui viennent. Il est sans doute encore trop tôt pour dire si, comme en Irlande, le chantier de la paix est entamé, mais l'espoir existe. Les bons scores d'EH mais aussi la stabilité du PP, parti de droite au pouvoir à Madrid, devrait probablement faciliter les tractations.

Langue régionale et République Un débat sur France Culture

"Le grand débat", lundi 28 juin sur France Culture de 21h à 22h aura pour thème : "Les langues régionales menacent-elles la République ?".

Il regroupera Paul-Marie Coûteau, universitaire ; Andrew Lincoln, président de Diwan; Georges Sarre, président du MDC, parti de Chevènement ; Christos Clairis, professeur de linguistique ; Jean Le Lagadec, président d'une fédération des Bretons de la région parisienne, directeur du mensuel "Bretagne Ile de France".

Enregistrement en direct, ouvert au public, le lundi 21 juin, à 21h à France Culture.

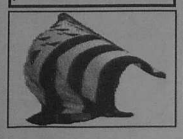

En direct du pays des droits de l'Homme

La France livre de la chair fraîche à la Guardia civil

Une décoration et deux expulsions : la coopération franco-espagnole est au mieux de sa forme. Et nous, en Bretagne, qu'est-ce qu'on en a à faire de deux expulsions de Basques ? Rien. Mais comme nous sommes maso, *Breizh Info* sera sans doute le seul journal breton a avoir encore la capacité de s'en émouvoir...Santiago Lopez Valdivieso, citoyen espagnol, vient de recevoir l'Ordre national du mérite français. On ignore pour quelle action d'éclat particulière. Il semblerait que cet honneur tricolore lui soit accordé au seul titre de sa fonction actuelle : il est directeur général de la Guardia civil. On suppose donc que par cette décoration la France entendait seulement exprimer son entier soutien et sa solidarité à ce corps d'élite dont d'éminents responsables sont en passe d'être jugés pour les abominables tortures et la mort qu'ils ont infligées et fait infliger à deux jeunes Basques de vingt ans ensuite enterrés dans la chaux vive, Lasa et Zabala. Merci qui ? Merci M. Jospin. Et pour être sûr que le moral de la Guardia Civil ne flanchera pas pendant cette épreuve que lui infligent des juges mal intentionnés, M. Jospin va encore plus loin : il vient d'offrir, ce dernier week-end, de la chair fraîche à ses copains espagnols. Comme on le craignait (voir notre précédente édition), les réfugiées basques Pilar Mondragon et Garbiñe Lopez ont été expulsées et remises par la contrainte à la Guardia Civil. Toutes deux sont en « incommunication », c'est-à-dire que pendant le temps qu'il plaira aux « démocrates » espagnols, elles resteront détenues sans pouvoir recevoir la visite ni de l'avocat de leur choix, ni de leurs familles. Merci qui ? Merci M. Jospin.Réfugiée en France en toute légalité depuis 1975, Pilar en était à son 46e jour de grève de la faim, en protestation contre cette probable expulsion. Elle a été extraite de l'hôpital de Fresnes, où elle était sous perfusion, dans la nuit du 10 au 11 juin, et remise à la Garde civile à 8 h 30 du matin au poste frontière de la Junquera. Etant donné son état d'extrême faiblesse, elle a été conduite en ambulance à l'hôpital Gregorio Marañon, de Madrid, où le juge Carlos Divar (peut-être un futur décoré ?) l'a placée en « incommunication ».Garbiñe Gomez, pour sa part, a été remise aux mains des gardes civils à la Junquera le vendredi 11 juin vers 19 heures et immédiatement transférée au siège de la Gardia Civil, placée en « incommunication » ce qui – compte-tenu des expériences précédentes – laisse présager le pire. Faut-il rappeler que ni l'une ni l'autre de ces deux femmes n'était officiellement réclamée par la justice espagnole ? Que celui qui trouverait dans un journal quel qu'il soit la moindre protestation contre ces crimes nous le fasse savoir. Quelle importance, deux expulsions illégales de plus ou de moins, surtout quand il s'agit de Basques, donc de terroristes par principe ?Quant à ceux qui se demandent pourquoi nous consacrons tant de place à ces questions dans *Breizh Info*, la réponse est juste au dessus : il est de notre devoir de Bretons, de démocrates, d'habitants de la planète, de dénoncer inlassablement (au risque de lasser les autres) ces dérives inacceptables du gouvernement français, ces crimes contre un peuple frère qui n'a d'autre tort que de réclamer un minimum de liberté, contre des réfugiés que nous avons contribué à notre faible mesure à protéger.

Pilar Mondragon

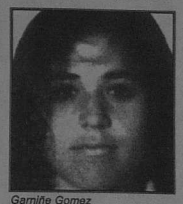

Garniñe Gomez

Et accessoirement, ces petites infos si peu importantes donnent la juste mesure de la confiance que l'on peut accorder aux politicards français de tous poils. Ces gens-là ne méritent aucune confiance, ils le prouvent tous les jours, et ceux d'entre nous qui persistent à vouloir croire le contraire perdent leur temps et nous font perdre le nôtre. En plus de notre liberté ou de l'idée que l'on peut s'en faire.

Annick LAGADEC

Des centaines de militants bretons aidés
Des millions de francs engagés
Tout cela grâce à la solidarité et à la ténacité de

Skoazell Vreizh

Venez nombreux fêter les 30 ans
19 et 20 juin à Karaez
Groupes de musique et de danse, jeux, forums, débats etc...

Renseignements : 02 40 42 95 20

Skoazell Vreizh
30 ans de solidarité

Charte européenne sur les langues régionales

Chirac et Jospin au pied du mur !

Sollicité par Jacques Chirac, le Conseil Constitutionnel vient de rendre ses conclusions sur la compatibilité entre la Charte européenne des langues régionales, que la France a signée le 7 mai à Budapest, et la Constitution de la Vème République. Ce n'est pas vraiment une surprise, le Conseil Constitutionnel juge l'essence même de la Charte, à savoir la reconnaissance de droits linguistique, contraire à la Constitution.

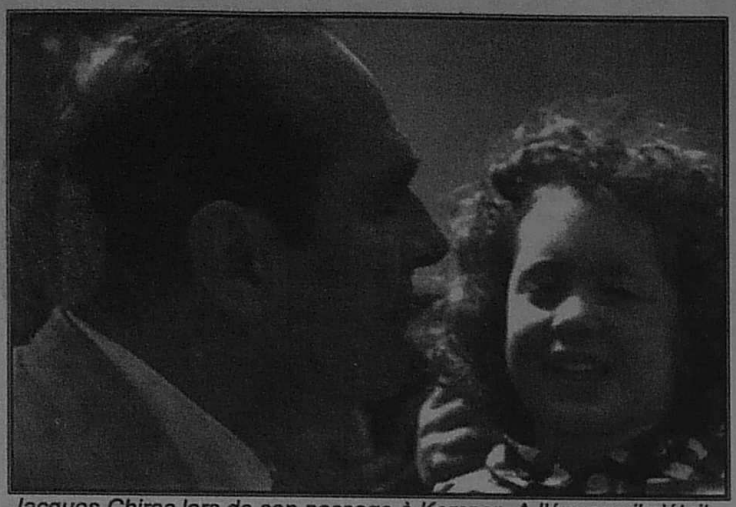

Jacques Chirac lors de son passage à Kemper. A l'époque il s'était déclaré favorable à la signature de la Charte de l'Europe sur les langues régionales.

Pour l'Union Démocratique Bretonne *"ces conclusions ne surprennent pas. En 1992, deux jours avant la création de la Charte de l'Europe, les parlementaires français réunis en congrès à Versaille ajoutaient à l'article 2 de la Constitution l'alinéa suivant : "La langue de la République est le français". En Bretagne, l'UDB fut la première formation politique et longtemps la seule, à déclarer que la modification de l'article 2 de la Constitution rendait impossible la ratification de la Charte européenne. D'autres partis politiques, y compris à gauche, nous ont reproché notre pusillanimité. Aujourd'hui les faits nous donnent, hélas, raison."*

"Jacques Chirac et Lionel Jospin, qui ont affirmé publiquement leur attachement aux langues régionales ou minoritaires, le premier à Kemper en 1996, le second à Tours en 1998, sont désormais au pied du mur. Il leur appartient de soumettre aux parlementaires un projet de loi de révision constitutionnelle qui permettra à la France de se mettre enfin au diapason du droit européen. L'obstacle, puisque obstacle il y a, n'est pas de nature juridique mais strictement politique."

"Les nouveaux statuts de la Nouvelle Calédonie et de la Polynésie, qui officialisent les langues mélanésiennes et polynésiennes, prouvent que des évolutions institutionnelles majeures sont possibles dès lors qu'il existe une réelle volonté politique. Sur le dossier des langues de métropoles et des départements d'outre-mer, l'UDB attend de Jacques Chirac et de Lionel Jospin qu'ils traduisent leurs discours en actes concrets".

Ils ont dit...

Josselin de Rohan, président du Conseil Régional de Bretagne : "C'est le gouvernement qui a décidé de signer la Charte. Un obstacle a surgi : c'est au gouvernement d'en tirer les conclusions. La balle est dans le camp de Lionel Jospin.

Frankiz Breizh, par voix de Jean Guéguéniat, adjoint au maire de Brest : "C'est un sentiment de colère et d'humiliation qui est le nôtre après l'annonce de la décision du Conseil Constitutionnelle. Comment peut-on, à ce point, solliciter l'interprétation de la Constitution contre la volonté d'une population et de ses élus ?, Comment peut-on encore, alors que l'intégration européenne vient de recevoir un nouvel élan, se crisper sur des positions si étroitement nationalistes ?

Kofi Yamgnane

Kofi Yamgnane, député PS du Finistère : "Le président de la République a saisi le Conseil Constitutionnel alors qu'il n'avait pas besoin de le faire. C'est un coup dur pour les langues régionales. Le Groupe de travail que je préside va saisir le gouvernement pour demander la révision de la Constitution et en particulier, l'article 2. Nous proposons de conserver ce libellé en y ajoutant *"dans le respect des langues régionales"*.

Andrew Lincoln, président de Diwan Breizh : "Cela confirme notre analyse qui recommandait de modifier d'abord la Constitution. Il est inimaginable que la France se mette à l''écart de l'Europe sur ce plan étant donné sa tradition protectrice des Droits de l'Homme. Tout nouveau pays souhaitant adhérer au Conseil de l'Europe doit avoir une constitution conforme à la Charte. Comment comprendre que cette disposition ne s'impose pas aux pays qui en font déjà partie ? De nombreux hommes politiques ont dit que s'il fallait modifier la Constitution, on la modifierait. Voici venue l'heure du test de vérité par rapport à ces engagements".

Andrew Lincoln

Edito

Changer la loi

Pas vraiment une surprise. La décision du Conseil Constitutionnel concernant la Charte européenne sur les langues régionales n'aura surpris que ceux qui ne veulent pas voir que la Constitution française ne laisse aucun espace de liberté à d'autres langues que le français. Les déclarations des uns et des autres n'y changeront rien. La Constitution française est profondément injuste et il y a urgence à la modifier afin de reconnaître l'existence dans l'Hexagone de langues différentes et pourquoi pas en profiter pour reconnaître aussi l'existence de peuples différents. Corse, Basque, Breton...

Combien de temps encore la France pourra-t-elle faire traîner les choses en refusant de répondre à la demande sociale ? Ce qui se passe avec la Charte européenne des langues régionales que la France ne pourra ratifier sans changer sa Constitution ne doit pas nous faire oublier que sur un autre dossier, tout aussi important, le statut public que Diwan réclame depuis 20 ans, les décisions mettent du temps à être prises. Il est vrai que le cadre étroit dans lequel Lionel Jospin a volontairement voulu limiter les négociation, c'est à dire celui de la loi, ne permet guère d'être optimiste. Il y a fort à parier que là aussi il faudra beaucoup de temps avant que le gouvernement accepte de dire qu'il faut modifier la loi existante afin de trouver une solution satisfaisante pour tous. Pourtant il y a urgence. Car la langue bretonne, comme les autres langues régionales, ne peut se permettre le luxe d'attendre. Chaque jour qui passe sans véritable solution est un jour contre le breton. Certains à Paris le savent et prennent sans doute un malin plaisir à faire traîner les dossiers. Qui a dit *"c'est blesser un peuple au plus profond de lui-même que de l'atteindre dans sa langue et sa culture"* ? François Mitterrand. La blessure est vraiment profonde. Combien de temps supporterons nous encore la douleur ?

LA REDACTION